



# BULLETIN MUNICIPAL

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 juin 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 19 juin 2018 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, FERRIERE, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, THIEBAUT.

**Absents excusés :** M. DRAPIER Didier donnant procuration à M. LAURENT Philippe  
M. SCHLECHT André donnant procuration à M. BON Pascal  
M. PREVOST Denis donnant procuration à M. THIEBAUT Yves

Le Maire fait part d'une lettre de remerciement de la part du Comité du troisième Age.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demande de subvention API.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Ils sollicitent une subvention du Conseil Départemental pour le remplacement des portes d'entrée des trois logements communaux mitoyens rue du Général Leclerc et donnent pouvoir au Maire pour qu'il constitue la demande de subvention API.

### I - ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un chèque d'un montant de 19,58 € du cabinet d'assurance ALLIANZ à présenter pour encaissement, qui correspond à un remboursement de cotisation suite au changement d'un véhicule communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement et autorise le Maire à prendre en charge et à déposer le chèque en Trésorerie.

### II - DEMANDE DE FINANCEMENT ECOLE POUR LE PROJET PISCINE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une demande de financement pour un cycle piscine sur l'année 2019, pour que les élèves des classes de maternelle grande section et de cours préparatoire bénéficient d'un enseignement de la natation pendant l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, décident, à l'unanimité, de financer cette activité, entrées piscine et transport, avec une enveloppe maximale de 4 000 euros.

### **III - AMENAGEMENT RUE GAMBETTA : Mission de coordination de sécurité et de prévention**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation de désigner un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) qui suivra les différentes phases de l'aménagement de la rue Gambetta, à savoir : les phases de conception et de réalisation.

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée et a donné les résultats suivants :

<b>Cabinet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
ALLIOT	3 280,00 €	3 936,00 €
SOCOTEC	1 900.00 €	2 280,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,  
- attribue à la SOCOTEC, la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour l'aménagement de la rue Gambetta  
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **IV – AMENAGEMENT RUE GAMBETTA : Commencement anticipé des travaux**

Il est rappelé à l'assemblée la demande de subvention effectuée au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de la rue Gambetta, en date du 16 mars 2018.

Les travaux d'enfouissement des réseaux étant réalisés depuis fin d'année 2017, les membres du Conseil Municipal sollicitent, à l'unanimité, de Monsieur le Préfet l'autorisation de commencement anticipé des travaux avant accord de subvention.

### **V – MISSION DE MEDIATION PREALABLE au Centre de Gestion de l'Aisne**

Le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'au 19 novembre 2020, il est possible d'avoir recours à une médiation préalable obligatoire (MPO) en vue de résoudre un litige avec un agent, avec l'aide du Centre de Gestion désigné comme médiateur en qualité de personne morale.

Le Conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion en vue de recourir à la Médiation Préalable Obligatoire

### **VI – REFECTION DES BALCONS DES APPARTEMENTS DE LA GENDARMERIE**

Le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la réfection des balcons des appartements de la gendarmerie.

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS TTC</b>
COURTOIS Sébastien	3 439.20 euros
CIRES	4 620.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise COURTOIS pour un montant de 3 439,20 € TTC et autorise le Maire à en signer le devis.

## **VII – REFECTION DU COURT DE TENNIS**

Le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la réfection du court de tennis de la commune, à savoir :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS TTC</b>
TECHNICOURTS	18 424,80 €
SERVICES BTPI	24 178,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Technicourts pour un montant de 18 424,80 € TTC et autorise le Maire à en signer le devis.

## **VIII – TARIF CANTINE POUR LA RENTREE 2019**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des budgets prévisionnels de la cantine et de l'animation périscolaire, à la majorité avec une abstention, fixe les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

*Prix du repas et de l'animation périscolaire pour tous les enfants scolarisés (enfants des communes du regroupement et autres enfants) :*

4,40 € (3,40 € cantine et 1,00 € animation périscolaire)

## **IX - REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES**

Il est rappelé à l'assemblée l'adoption du remboursement des frais de déplacement engendrés par les formations des agents territoriaux titulaires et non titulaires par délibération en date du 21 avril 2017.

Monsieur le Maire propose de modifier cette délibération afin que les agents territoriaux ne soient pas désavantagés, à savoir de prendre en charge la totalité des frais kilométriques déduction faite d'une éventuelle participation du CNFPT (Centre de formation de la fonction publique).

Le remboursement se fera en fonction du barème en vigueur des taux applicables de la fonction publique, soit à ce jour :

<b>TAUX INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES</b>	
<b>Puissance fiscale du véhicule</b>	<b>Jusqu'à 2 000 Km</b>
De 5 CV et moins	0.25 €
De 6 et 7 CV	0.32 €
De 8 CV et plus	0.35 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition du Maire sur le mode de remboursement des frais de déplacement lors des formations proposées aux agents territoriaux.

## **XI - EMPRUNT A COURT TERME BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement de la rue Gambetta, il est opportun de recourir à un emprunt à court terme TVA d'un montant de 130 000 €.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis s'élève à 460 650 € TTC.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST l'attribution d'un Prêt à Court Terme de 130 000 €, d'une durée de 24 mois.

Décision prise à l'unanimité.

## **XII PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PÔLE SCOLAIRE / Choix de l'architecte**

Dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire, le Maire annonce à l'assemblée que la consultation, avec les services de l'ADICA, a été lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre.

L'ouverture des plis par la commission Appel d'Offres a eu lieu en date du 15 juin dernier et laisse apparaître trois candidats, à savoir :

CANDIDAT	MONTANT DE L'OFFRE				
	MISSION DE BASE		MISSION OPC	MISSION COORD SSI	TOTAL MISSION
	Taux rémunération	HT	HT	HT	HT
CERTIER	8.2 %	69 700.00	2 000.00	1 500.00	73 200.00
ARCHITECTURALIS	7.31 %	62 135.00	6 502.50	3 612.50	72 250.00
ALTANEO	7.99 %	67 928.00	13 800.00	3 100.00	84 828.00

Dans l'attente de l'étude de ces plis par les services de l'ADICA, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent tout pouvoir au Maire afin de déterminer le Bureau d'Etude le mieux disant et l'autorisent à signer tout document relatif à cette consultation.

## **XIII - QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet

## TRAVAUX DU CONSEIL

Vendredi 13 avril	Réunion avec le bureau d'étude : travaux rue Gambetta
Vendredi 13 avril	Réunion Valor'Aisne
Mercredi 18 avril	CCVO - Réunion Syndicat Oise Moyenne
Vendredi 20 avril	CA Centre Social
Lundi 23 avril	CCVO
Vendredi 27 avril	Réunion de l'Union des Maires
Mercredi 2 mai	Réunion USEDA - Syndicat Oise Moyenne
Jeudi 3 mai	Réunion de gendarmerie
Mercredi 9 mai	Réunion de la Société de Chasse
Mardi 15 mai	CCVO (API)
Mercredi 16 mai	Commission Accueil (MoyQuand 31)
Vendredi 28 mai	SAAT
Mercredi 30 mai	AG Centre Social - CCVO (CDDL)
Jeudi 7 juin	Réunion Oise Moyenne (travaux du ru)
Jeudi 7 juin	Commission Accueil (MoyQuand 31)
Vendredi 8 juin	Jurés d'Assises
Mardi 12 juin	Réunion tennis Club
Mercredi 13 juin	CCAS
Mercredi 13 juin	Réunion pour la brocante du CCAS
Jeudi 14 juin	Réunion Grande Parade
Vendredi 15 juin	Réunion ADICA (Projet école) - Réunion USEDA
Lundi 18 juin	CA Collège

## Infos

## FETE NATIONALE

**13 juillet** 22 h 30 feu d'artifice au stade

**14 juillet** 9 h concours de pêche à l'étang  
9 h 30 rassemblement à la Mairie 9 H 45 Départ du défilé  
Cérémonie au Monument aux Morts Dépôt de gerbe  
Vin d'honneur à la Mairie

14 h Concours de pétanque place de la Mairie  
15 h Jeux pour les enfants place de la Mairie  
17 h Goûter




**La population est invitée à participer à ces manifestations.**

## FETE COMMUNALE

**Samedi 18 août** Brocante du CCAS de midi à 20 H  
Fête foraine

**Dimanche 19 août** Fête foraine  
Animations place de la Mairie

**Lundi 20 août** Fête foraine

 **CANICULE, FORTES CHALEURS**  
**ADOPTER LES BONS REFLEXES**



**Mouiller son corps et se ventiler**  


**Manger en quantité suffisante**  


**Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour**  


**Ne pas boire d'alcool**  


**Donner et prendre des nouvelles de ses proches**  


**Eviter les efforts physiques**  


**BOIRE REGULIEREMENT DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 06 (coût global depuis un poste fixe) www.sauve-jeu.fr (version : www.meris.fr)



**CAMBRIOLAGES**  
**Comment se protéger ?**

Pour mieux protéger son domicile, pensez à la règle des « **3S** »

**S**écuriser  
**S**urveiller  
**S**ignaler



**MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

**MSAP**  
 LA POSTE - 12 rue Bernard Testart - 02610 Moy-de-l'Aisne

**Lundi de 9h à 12h**  
**Mardi de 14h à 16h**  
**LE CENTRE SOCIAL accompagne vos démarches**

**Accueil, information, orientation**

**Accompagnement aux démarches administratives**

**Aide à l'utilisation des services et des outils numériques**

**Aller en relation**